

Challenge Emmanuel FRIN

Trophée de Brocéliande des poursuiviteurs 2022

(7^{ème} édition) – Règlement

Article 1 : le challenge est ouvert uniquement aux licenciés de la F.F.C

Article 2 : Le challenge se déroule sur 2 épreuves, ouvertes aux catégories Minimes, Cadets, Juniors et Séniors - Dames et Hommes, sur le vélodrome Emmanuel FRIN de Plélan le Grand (35).

Article 3 : 1^{ère} journée : à 14 h 00 - **OMNIUM**

Minimes (H et D) : 1 tour départ arrêté (**Nouveau**) et vitesse ou scratch.

Cadets : Poursuite individuelle (3 kms) et 500 mètres départ arrêté.

Cadettes : Poursuite individuelle (2 kms) et 500 mètres départ arrêté.

Juniors hommes : Poursuite individuelle (3 kms) et km départ arrêté.

Juniors dames : Poursuite individuelle (2 kms) et 500 mètres départ arrêté.

Séniors hommes : Poursuite individuelle (4 kms) et km départ arrêté.

Séniors Dames : Poursuite individuelle (3 kms) et 500 mètres départ arrêté.

Article 4 : Seconde journée : à 14 h **Omnium** – Programme identique à la 1^{ère} journée.

Article 5 : Le classement s'effectue à la fin de chaque journée, par catégorie, par attribution de points à tous les participant(e)s, sur la base de 1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, etc. Dans le cas d'une égalité de points à l'issue des épreuves de la journée c'est le résultat de la poursuite qui prime sur celui de la vitesse pour départager les coureurs.

Article 6 : Les épreuves par équipes ne compteront pas dans le classement de l'omnium

Article 7 : Le classement final du Challenge s'effectuera à l'issue des 2 journées, uniquement pour les compétiteurs ayant concouru sur les 2 épreuves : le compétiteur ou la compétitrice ayant obtenu le moins de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, c'est le meilleur classement obtenu lors de la seconde manche qui prévaudra.

Article 8 : Récompenses : Pour chaque journée d'épreuve, 1^{er} de chaque catégorie = 1 bouquet

Article 9 : Récompenses du challenge Emmanuel FRIN attribuées aux 3 premiers du classement général (sur les 2 épreuves) de chaque catégorie.

Minimes (H et D) :	1^{er} : 15 euros	2^{ème} : 10 euros	3^{ème} : 5 euros
Cadets / cadettes :	1^{er} : 25 euros	2^{ème} : 15 euros	3^{ème} : 10 euros
Juniors Dames et Hommes :	1^{er} : 35 euros	2^{ème} : 20 euros	3^{ème} : 15 euros
Séniors Dames et Hommes :	1^{er} : 45 euros	2^{ème} : 25 euros	3^{ème} : 15 euros
PASS CYCLISME : (Nouveau)	1^{er} : 45 euros	2^{ème} : 25 euros	3^{ème} : 15 euros

Article 10 : La remise des récompenses du challenge aura lieu à l'issue de la seconde manche.

Article 11 : 50 euros offert au meilleur record battu par catégories **uniquement** sur la poursuite individuelle suivant l'historique ci-dessous pour les 2 manches.

Records piste Plélan-le-Grand

Poursuite individuelle

Seniors Hommes :	5'08''23	- 4 kms -	Clément HOUSSIN – V.S Vallet - 2019
Seniors Femmes :	4'15''81	- 3 kms -	Lucie JOUNIER – Redon O.C - 2017
Juniors Hommes :	3'53''53	- 3 kms -	Gwendal LESAGE - Redon O.C - 2017
Juniors Femmes :	2'55''19	- 2 kms -	Maryanne HINAULT – U.C Briochine - 2017
Cadets :	3'55''98	- 3 kms -	Maxime PASTUREL – Redon O.C – 2015
Cadettes :	2'52''74	- 2 kms -	Marie Morgane LE DUNFF – E.C Plestin Pays de Trégor - 2018

Article 12 : Si une des deux épreuves citées précédemment était annulée pour diverses raisons, nous proposerons un report (date à déterminer).